



1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
26 E 27 DI GHJENNAGHJU
1^{ERE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
26 ET 27 JANVIER

N° 2023/E1/013

Question orale déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : FLEUVE DU PRUNELLI ET INONDATIONS.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Les changements climatiques nous imposent de nouvelles contraintes et augmentent les risques liés aux catastrophes naturelles.

Les zones fluviales sont exposées à des crues toujours plus fréquentes et plus importantes dues aux fortes précipitations, engendrant régulièrement des inondations aux abords des lits.

La région du Prunelli n'est pas épargnée, nous l'avons encore vu ces derniers jours, et ses habitants et commerçants avaient déjà régulièrement connu de nombreux désagréments et dégâts suite aux caprices de la nature.

Toutes ces personnes sont saisies d'un grand sentiment d'inquiétude dès lors que le ciel s'assombrit.

Il nous faut collectivement agir.

Si nous ne sommes pas en mesure de maîtriser les éléments, nous pouvons tenter d'en anticiper les effets et d'en limiter les conséquences.

Le Prunelli est d'ores et déjà doté d'une infrastructure, son barrage, géré par une structure privée. Ce fleuve fait aussi l'objet de plusieurs mesures et dispositifs d'aménagement et d'entretien portés par les communes, la communauté de commune, la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, la Collectivité de Corse et son Office d'Equipement Hydraulique,...

Pour faire face à l'urgence de la situation, il nous semblerait pertinent d'accélérer la mise en œuvre de l'ensemble des intentions déjà actées mais aussi de mettre en synergie l'ensemble des acteurs en vue d'étudier les voies et moyens visant à anticiper les problématiques liées aux changements climatiques ainsi qu'à limiter grandement leur impact sur le territoire et les riverains du cours d'eau afin d'aboutir sur un plan d'action rapide de l'amont à l'aval du fleuve.

Bien entendu, je parle aujourd'hui du Prunelli car il y a urgence, mais cela a vocation à s'étendre à l'ensemble de nos cours d'eau.

Monsieur le Président, êtes-vous en mesure de vous inscrire dans cette démarche qui permettrait à chacun d'envisager plus sereinement les épisodes de fortes précipitations exceptionnels qui tendent à devenir récurrents ?